

L'inscription au trail de Guerlédan implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

- Trail en semi autosuffisance:

Le trail de Guerlédan est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi-autosuffisance. Il est conseillé au coureur de prendre en charge une partie de son ravitaillement et courir avec une réserve d'eau. Le nombre de ravitaillements est de 4 pour le 60km, 2 pour le 27km, 1 pour le 13km. Le trail de 8 km est en autonomie complète.

Un ravitaillement complet à l'arrivée pour toutes les courses est prévu.

- Certificat médical:

Toute participation à une des trois courses est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
 - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
 - ou d'une licence compétition délivrée par la FF Course Orientation, la FF Pentathlon moderne ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
 - ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

- Conditions d'inscription:

Les inscriptions se font:

_Soit chez endurance shop (Vannes, Rennes, Saint Brieuc, Lannion)

_Soit en ligne sur le site

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement (sauf si l'assurance annulation a été souscrite) pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible pendant la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Pour prétendre au remboursement de votre inscription, il faut opter pour l'assurance annulation. Le remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat médical de contre-indication.

L'original du certificat sera transmis par courrier à l'adresse suivante :

- **Trail de Guerlédan**
- **4 Kermaria,**
- **22110 Plounévez-Quintin.**

- assistance:

La couverture médicale est assurée par 2 médecins urgentistes et des équipes de la croix rouge et des ambulanciers. L'équipe sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors cours tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

- Dossards et puces:

Pour le retrait des dossards et puces il faudra vous munir d'une pièce d'identité. En cas de retrait collectif pour un club, vous devez préalablement nous contacter à l'adresse mail suivante: traildeguerledan@orange.fr

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles (à prévoir).

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

La puce devra être placée **sur la chaussure** à l'aide des liens prévus dans l'enveloppe avec le dossard. **Elle devra être rendue à l'arrivée (même en cas d'abandon)** après le ravitaillement.

- Chronométrage:

Le Chronométrage des épreuves ainsi que les classements par catégorie seront effectués par un chronométreur officiel hors stade.

- Balisage:

Il sera effectué avec du plâtre et du ruban balise. Avec le plâtre sur le sol, nous définirons le chemin à suivre, par une flèche. Les chemins que vous ne devez pas emprunter seront signalés par une croix au sol.

- Sécurité du parcours:

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter et à respecter les propriétés privées, ainsi que la végétation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité. Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route.

- Récompenses:

60: Les 10 premiers hommes et les 10 premières femmes au scratch

26: Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes au scratch.

13: Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes au scratch

Défi: les trois premiers défis Hommes et femmes.

Les filles des forges: A définir.

Et en plus: le premier de chaque catégorie pour toutes les courses

- Les parcours:

Les parcours traversent des propriétés privées. Pour cette raison les parcours ne sont pas communiqués sur le site internet.

- Droit à l'image:

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion.

- Environnement:

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons etc) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée.

Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

Dans ce souci d'environnement des rampes seront prévues aux ravitaillements pour vous permettre de remplir vos gourdes et/ou poches à eau.